



Mesure d'amélioration de la qualité: **Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections asso- ciées aux soins (IAS)**

Déroulement de la demande	Date
Soumission	15.08.2022
Validation technique	22.08.2022
Validation contractuelle	31.08.2023
Publication	Octobre 2023

Généralités

Les mesures d'amélioration de la qualité (MAQ) sont des mesures concrètes et systématiques, reconnues par les parties contractantes, relatives aux structures et processus d'un hôpital ou d'une clinique. Elles visent à améliorer un aspect de la qualité des traitements et de la sécurité des patient-e-s dans un champ d'action donné. Leur impact dans un hôpital ou une clinique spécifique est évalué et amélioré en permanence dans le cadre du concept de qualité global du champ d'action. **La MAQ est intégrée dans le cycle PDCA du concept de qualité du champ d'action.** Cette intégration doit être consignée et décrite dans le concept de qualité.

1. Délimitation de la mesure d'amélioration de la qualité

a) Nom de la mesure d'amélioration de la qualité
Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS)
b) Classification
<p>Entrée en vigueur en 2016, la loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies, LEp) charge la Confédération d'élaborer, avec le concours des cantons, une stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS).</p> <p>Des principes de prise en charge et de surveillance ont été élaborés dans le cadre de la stratégie nationale NOSO. Il est souhaitable de définir des exigences minimales dans ce domaine. Pour l'efficacité de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les IAS, en tant que parties intégrantes du système d'amélioration de la qualité de chaque hôpital, des structures et des pouvoirs de décision adéquats sont requis. La fixation d'exigences structurelles minimales pour la lutte contre les IAS à l'hôpital vise à encourager et à soutenir leur conception.</p> <p>Les «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse» reposent sur des preuves scientifiques, sur des recommandations du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elles ont été élaborées dans le cadre de la stratégie NOSO du Centre national de préventions des infections Swissnoso avec la participation des sociétés de discipline médicale concernées (SSHH, SSI, SIPI et fibs). L'OFSP, la CDS et H+ reconnaissent l'importance de ces exigences minimales nationales et recommandent aux cantons et aux hôpitaux de les mettre en œuvre. Dans les «Recommandations de la CDS sur la planification hospitalière», cet organe suggère aux cantons d'imposer à leurs hôpitaux le respect des exigences structurelles minimales.</p>
c) Objectif de la mesure d'amélioration de la qualité
<p>Des cadres structurels et des pouvoirs de décision adéquats, ainsi qu'une collaboration étroite entre chaque équipe spécialisée dans l'hygiène d'hospitalière et les différents domaines et services sont des conditions centrales d'une optimisation de la prévention des IAS dans les hôpitaux de soins aigus et de la sécurité des patients.</p> <p>Les «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse» doivent être considérées comme des normes minimales pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les IAS que l'on est en droit d'attendre du système de santé suisse.</p>
d) Champs d'action
<p><input type="checkbox"/> Culture de la qualité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Sécurité des patients</p> <p><input type="checkbox"/> Prise de décision fondée sur des données probantes</p> <p><input type="checkbox"/> Système centré sur le patient</p>

e) Domaine(s)
<input checked="" type="checkbox"/> Soins somatiques aigus <input type="checkbox"/> Psychiatrie <input type="checkbox"/> Réadaptation
f) Délimitation: départements/services, professions, etc.
<p>Les Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) ont été élaborées à l'intention des hôpitaux de soins aigus en Suisse. Sont réputés hôpitaux de soins aigus les établissements de soins stationnaires dont les prestations en matière de diagnostic, de traitement et de soins aigus des patients hospitalisés sont remboursées en application du système DRG. Cette catégorie d'établissements couvre l'ensemble des hôpitaux qui fournissent des soins cliniques généraux et spécialisés. Les cliniques de réadaptation ne sont pas considérées comme des hôpitaux de soins aigus. Les standards ne s'appliquent qu'en partie aux hôpitaux pédiatriques.</p>

2. Méthodologie, développement et impact

a) Méthodologie de la mesure d'amélioration de la qualité
<p>Les «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse» définissent des normes minimales pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les IAS que l'on est en droit d'attendre du système de santé suisse.</p> <p>Les exigences minimales comportent sept éléments clés qui contribuent à l'optimisation de la prévention des IAS et à l'amélioration de la sécurité des patients dans les hôpitaux de soins aigus et sont à mettre en œuvre en conséquence:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Directives et instructions</i> • <i>Matériel et équipement</i> • <i>Organisation de l'hygiène hospitalière et dotation du personnel</i> • <i>Formation</i> • <i>Audits et monitoring</i> • <i>Surveillance et épidémies</i> • <i>Interventions</i> <p>Les présentes exigences structurelles minimales ont été formulées sur une base scientifique dans le cadre de la stratégie NOSO du Centre national de prévention des infections Swissnoso en collaboration avec d'autres groupes d'experts. Les études et guidelines servant de base de travail sont référencées dans les différents points en tant que sources. Les commentaires, exemples et informations sur les implications en termes de structures, de personnel et de finances ont pour but de soutenir la mise en œuvre et le respect des exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les IAS.</p>
<i>Annexes relatives à la méthodologie des mesures d'amélioration de la qualité</i>
<p>«Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse»</p>

b) Marge de manœuvre pour la conception		
<p>Les «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse» doivent être considérées comme des normes minimales pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les IAS que l'on est en droit d'attendre du système de santé suisse. Cela définit globalement la marge de manœuvre. Au sein des standards, des choix restent néanmoins possibles.</p>		
c) Transférabilité possible dans d'autres départements et/ou hôpitaux		
<p>Les standards ne s'appliquent qu'en partie aux hôpitaux pédiatriques et aux institutions qui ne fournissent pas des soins somatiques aigus.</p>		
d) Phase de développement		
<p>Auto-déclaration: La mesure d'amélioration de la qualité ...</p>		
<input checked="" type="checkbox"/> ... est axée sur la pratique.	<input type="checkbox"/> ... a été testée lors d'au moins un <u>projet pilote</u> .	<input type="checkbox"/> n'est pas remplie
	<p><i>Par projet pilote il faut entendre la mise en œuvre de la mesure d'amélioration de la qualité et la collecte d'expériences dans au moins un hôpital ou un secteur d'hôpital.</i></p>	
<p>Swissnoso encourage de manière ciblée les échanges avec les trois principaux groupes cibles de la mise en œuvre des exigences structurelles minimales pour la surveillance, la prévention et la lutte contre les IAS. Le centre organise des manifestations spécifiques afin de remédier aux lacunes en matière d'information et aux difficultés concrètes qui se posent lors de la réalisation pratique. Les exigences minimales en Suisse correspondent aux «Core components of infection prevention and control programmes» et aux «Minimal requirements for infection prevention and control programmes» de l'OMS, qui sont recommandés internationalement par cette organisation. Une récente étude a procédé à une analyse globale de la mise en œuvre. Et une enquête réalisée parmi les hôpitaux suisses avec le questionnaire de l'OMS MEPCI (Modèle pour l'évaluation de la prévention et du contrôle des infections) a révélé qu'il subsiste un potentiel d'amélioration. Un questionnaire d'autodéclaration est en préparation. Il sera bientôt mis à la disposition des hôpitaux. Le questionnaire national aidera les hôpitaux à évaluer leur mise en œuvre des standards et à s'améliorer.</p>		
e) Effet souhaité sur la qualité des soins et/ou la sécurité des patient-e-s.		
<p>Les différents éléments des exigences structurelles minimales correspondent aux interventions testées dans des études cliniques et ont montré des améliorations concernant les IAS, les transmissions de bactéries multirésistantes et l'hygiène des mains.</p>		
<p><i>Annexes concernant l'impact, resp. concernant les données probantes.</i></p>		
<p>Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse</p>		

Références

Les études et les lignes directrices qui ont servi de référence pour les exigences structurelles minimales IAS figurent dans les sources du document «[Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins \(IAS\) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse](#)» (éléments-clés).

Zingg W, Holmes A, Dettenkofer, et al. Hospital organisation, management, and structure for prevention of healthcare-associated infection: a systematic review and expert consensus. *Lancet Infect Dis* 2015;15:212.

Storr J, Twyman A, Zingg W, et al. Core components for effective infection prevention and control programmes: new WHO evidence-based recommendations. *Antimicrob Resist Infect Control* 2017;10:6.

Tomczyk S, Twyman A, de Kraker MEA, et al. The first WHO global survey on infection prevention and control in healthcare facilities. *Lancet Infect Dis* 2022;22: 845.

3. Réalisation et coûts

a) Register		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle la tenue d'un ou de plusieurs registres?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
b) Certification		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle une certification?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
c) Licences		
La mesure d'amélioration de la qualité prévoit-elle des licences (par ex. questionnaires, système IT)?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
d) Estimation des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre de la mesure d'amélioration de la qualité		
<p>Les coûts exacts pour les hôpitaux de soins aigus qui doivent développer des structures déterminées dépendent de plusieurs facteurs, dont la taille de l'établissement. Il est à noter toutefois que la plupart des institutions de soins aigus disposent déjà de structures consacrées à l'hygiène et que la prévention des IAS permet d'économiser d'importants coûts directs et indirects.</p> <p>Le document «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) dans les hôpitaux de soins aigus en Suisse» comporte des estimations des charges/coûts maximaux si l'hôpital ne dispose pas encore d'une telle structure. Les coûts effectifs dépendent de l'avancement de la mise en œuvre dans l'institution. Les coûts/charges récurrents pour les exigences minimales déjà en place (par exemple le module de surveillance SSI) n'ont pas fait l'objet d'une estimation.</p>		

4. Contrôle de l'intégration dans le concept de qualité

*L'organe de contrôle externe vérifie si la mesure d'amélioration de la qualité est intégrée au cycle d'amélioration de la qualité (PDCA). Des **critères** doivent être définis ici pour que le contrôle de cette intégration soit efficace et juste.*

La mise en œuvre des mesures structurelles minimales IAS doit être intégrée au concept de qualité des hôpitaux de soins aigus.

La réalisation peut être évaluée à l'aide d'un questionnaire d'auto-évaluation. Dès 2023 un formulaire de Swissnoso adapté aux exigences structurelles minimales IAS en Suisse sera disponible. Ce formulaire comportera les éléments-clés des exigences structurelles minimales. Il permettra d'évaluer de manière quantitative dans quelle mesure elles sont remplies ainsi que de fixer des objectifs.

Swissnoso recommande de réaliser l'auto-évaluation chaque année. Les résultats du questionnaire MEPCI de l'OMS ont mis en évidence un taux moyen de respect des exigences de 75%. Dans une première étape, le questionnaire de Swissnoso atteste d'un taux de mise en œuvre des exigences structurelles minimales de 80%. Par la suite, le taux attendu pourra être encore plus élevé.

5. Émettrice de la demande et conflits d'intérêts

Émettrice de la demande (institution)	Swissnoso
<i>Description des éventuels conflits d'intérêts de l'émettrice de la demande</i>	
Aucun	